



Auch, le 7 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Salon des séniors : prévention de la perte d'autonomie, aidants, accueil familial, le Département vous renseigne

À l'occasion du Salon des Séniors organisé les 8 et 9 novembre à la salle du Mouzon à Auch, le Conseil départemental du Gers tiendra un stand de présentation de ses actions à destination des personnes âgées de 60 ans et plus.

En effet, le Département du Gers s'est doté d'une politique ambitieuse en matière d'organisation des services rendus aux seniors, traduite dans le schéma global des solidarités adopté en mars 2023. L'objectif est bien d'améliorer l'accès aux droits, de faciliter l'accès à un lieu de vie choisi et adapté et d'améliorer l'accès à la santé.

Les équipes du Département seront présentes pour informer les visiteurs sur les CLIC (Centre local d'information et de coordination pour les personnes âgées de 60 ans et plus), les actions de prévention de la perte d'autonomie, le soutien aux aidants ainsi que le dispositif d'accueil familial.

- Le CLIC : lieu d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des personnes âgées de 60 et plus, des personnes en situation de handicap et des aidants. Des permanences sont assurées sur 17 lieux du territoire. Les travailleurs sociaux ont pour mission de réaliser des évaluations personnalisées des besoins, informer sur les aides favorisant le maintien à domicile, accompagner dans l'entrée en établissement d'hébergement temporaire ou permanent et conseiller les aidants.
- Les actions de prévention : plusieurs dispositifs gratuits existent pour les bénéficiaires. Le dispositif Facilit'ma vie³² permet l'accompagnement dans la mise en place d'aides techniques et d'aménagement du logement pour compenser une perte d'autonomie ou faciliter les actes de la vie quotidienne. Des soutiens psychologiques en faveur des aidants sont proposés, ainsi que le renseignement de fiches de repérages des aidants pour les tenir informés de l'évolution des dispositifs.
- L'accueil familial : dispositif permettant à une personne âgée d'être accueillie au domicile d'un accueillant familial. C'est une formule intermédiaire entre le maintien à domicile et l'accueil en établissement.